

EURAZEO MID CAP
Société anonyme au capital de 1.089.450 euros
Siège social : 1, rue Georges Berger, 75017 Paris, France
414 908 624 R.C.S. Paris
(la « **Société** » ou « **EMC** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente-et-un décembre,

Les membres du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») se sont réunis par visioconférence.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Christophe Bavière ;
- Monsieur Olivier Millet ;
- Monsieur William Kadouch-Chassaing ;
- Madame Maëva Wone Fall ;
- Monsieur Antonin de Margerie ; et
- Monsieur Gabriel Kunde.

Tous les administrateurs étant présents, ceux-ci peuvent valablement délibérer.

Monsieur Christophe Bavière est désigné Président de séance à l'unanimité par les administrateurs.

Monsieur Gabriel Kunde est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité par les administrateurs.

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la Société et Eurazeo Investment Manager, société anonyme au capital de 1.012.739,78 euros, dont le siège social est situé 117, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 735 175 (« **EIM** ») ont conclu, le 23 novembre 2023, un traité de fusion, consistant en la fusion-absorption d'EIM par EMC (le « **Traité de Fusion** »).

Il est également rappelé que l'article 14 du Traité de Fusion stipule que ladite fusion sera définitivement réalisée, et qu'EIM se trouvera dissoute de plein droit, au jour de la constatation par le Conseil de la réalisation des conditions suspensives prévues par l'article 14 du Traité de Fusion.

Le Président rappelle que le présent Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la réalisation de la fusion-absorption d'EIM par la Société et, corrélativement, de la dissolution de plein droit de d'EIM ; et
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation de la fusion-absorption d'EIM par la Société et, corrélativement, de la dissolution de plein droit de d'EIM

Au vu du Traité de Fusion et conformément aux stipulations de l'article 14 du Traité de Fusion, le Conseil à l'unanimité :

- **constate** la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 14 du Traité de Fusion, à savoir :
 - a) l'obtention de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers relatif (i) à la fusion d'EMC et d'EIM, (ii) à l'extension de l'agrément d'EMC et (iii) au transfert de la gestion des fonds gérés par EIM à EMC ;
 - b) la détention en permanence par Eurazeo SE, depuis la date du Traité de Fusion et jusqu'au 31 décembre 2023, de la totalité des actions représentant la totalité du capital d'EMC et d'EIM ;
et
 - c) l'écoulement d'une période minimum de trente (30) jours depuis la publication du Traité de Fusion sur les sites internet d'EMC et d'EIM conformément à l'article R. 236-3 du Code commerce ;
- **constate** corrélativement la réalisation définitive de la fusion-absorption d'EIM par la Société ;
- **rappelle** que, conformément aux stipulations du Traité de Fusion, la fusion-absorption d'EIM par la Société prend effet à l'expiration du 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 2° du Code de commerce ;
- **constate** corrélativement la dissolution de plein droit d'EIM, sans liquidation, conformément aux stipulations du Traité de Fusion.

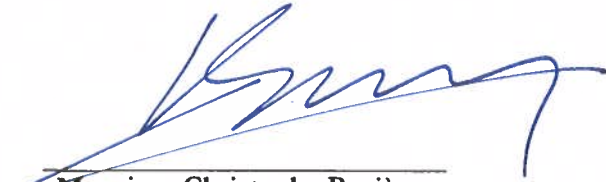
SECONDE DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

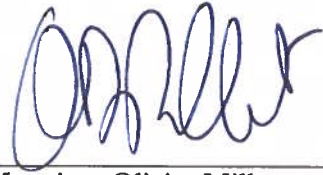
Le Conseil, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à Juris&Actis et au porteur d'un original du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités requises par la loi et les règlements.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les administrateurs présents.



Monsieur Christophe Bavière
Président du Conseil
d'administration



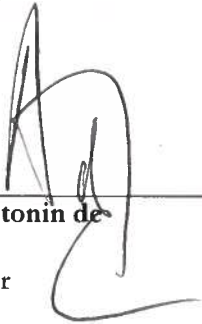
Monsieur Olivier Millet
Administrateur



**Monsieur William Kadouch-
Chassaing**
Administrateur



Madame Maëva Wone Fall
Administrateur



**Monsieur Antonin de
Margerie**
Administrateur



Monsieur Gabriel Kunde
Administrateur – Secrétaire de
séance